

On s'prend pas le chou



SAISON 40

Contrat d'Engagement

Entre les adhérents de l'Association "On s'prend pas le chou" et Emmanuel Crucifix le producteur 6, rue du Moulin 60290 CAUFFRY

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après pour la période du 2 avril au 24 octobre 2026.

Période : 2 avril 2026 -24 octobre 2026

AMAP-Neuilly Plaisance Rosny-sous-Bois

Engagements de l'adhérent

1. Paiement à l'avance Payer à l'avance, par saison de 6 mois, sa part de production. Tous les chèques, libellés au nom du producteur, sont remis en début de saison au trésorier de l'association, qui se charge de les transmettre mensuellement au producteur.
2. Récupération du panier Constituer son panier sur le lieu de distribution au jour et à l'heure fixés. En cas d'empêchement, le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent.
3. Remplacement en cas de désistement Trouver un remplaçant en cas de désistement exceptionnel : aucun remboursement ne sera effectué.
4. Acceptation des produits Accepter la totalité des produits du producteur, tout en permettant des échanges individuels entre adhérents.
5. Participation aux permanences Tenir au moins deux permanences pour les distributions. Un planning est fixé pour l'organisation et la gestion des distributions.

Engagements du producteur

1. Production biologique Produire selon des méthodes d'agriculture biologique.
2. Diversité des cultures Produire une variété de légumes pour des paniers diversifiés, en accord avec les adhérents.
3. Livraison hebdomadaire Livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits une fois par semaine.
4. Transparence et communication Pratiquer la transparence sur les prix et prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels.
5. Ouverture à l'éducation Expliquer le travail de la ferme aux adhérents et accepter des visites régulières.

Informations de la Saison 40



Nom:

téléphone

Prénom :

email :

- Durée : 19 semaines, du 2 avril 2026 au 24 octobre 2026.
- Prix :
 - 12 € x 19 = 228€ Mode de paiement : Chèques ou espèces en 1 à 5 fois, à l'ordre d'Emmanuel Crucifix
 - 18 € x 19 = 342€
- Lieu de distribution : **Maison des Associations**. Adresse: 13 avenue Marechal Foch 93360
- Horaires de distribution : Jeudi de 19h30 à 20h30.
- Dates sans distribution : **Pas de distribution les 23 et 30 avril, 14 mai, 16 et 23 juillet, 13 et 20 aout.**

Note : Les adhérents reconnaissent les aléas de l'agriculture (intempéries, ravageurs, maladies) et acceptent de partager ces risques. Ils recevront leur part de la récolte et bénéficieront des abondances éventuelles.

Signature et date

l'adhérent

Emmanuelle Viriot P/O Carla
Deirklian Présidente

Emmanuel Crucifix Producteur

Contact : amap.neuillyplaisance@gmail.com

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant .Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'association "On s'prend pas l'chou" dans le cadre du contrat entre notre maraîcher Emmanuel Crucifix et vous-même. Ces informations nous permettront de communiquer avec vous (email, SMS) sur la vie de l'AMAP. La durée de conservation des données est de 1 an (période de cotisation à l'association). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à amaprosny@gmail.com. Sauf demande particulière, en signant le contrat, j'accepte de recevoir des informations de la part de l'association "On s'prend pas l'chou" et de ses producteurs affiliés.